

MONTHION

Coronavirus : les dispositions spécifiques prises par la commune

En réponse aux dispositions gouvernementales, le maire Jean-Claude Lavoine rappelle que, compte tenu de la fermeture des services administratifs et techniques de la commune, la permanence téléphonique est maintenue au **04 79 31 30 46**, les contacts sont également possibles par mail à **mairie@monthion.fr**

D'autre part, le site internet de la mairie est aussi ouvert (**www.monthion.fr**) ; et la page Facebook nouvellement créée est aussi à disposition : **www.facebook.com/Mairie.Monthion**

Ainsi, les services de la mairie peuvent être sollicités afin de répondre aux besoins éventuels, et tout un chacun peut avoir accès aux diverses informations, consignes et conseils locaux, communautaires et nationaux.